

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE GRENADE-SUR-GARONNE
Séance du 4 juillet 2023

Le mardi 04.07.2023, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Grenade, régulièrement convoqués, se sont réunis sous la présidence de M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Etaient présents :

M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Mme MOREL CAYE Françoise, M. NAPOLI François, M. VIDONI-PERIN Thierry, Mme TAURINES Anna, Maires Adjoints.

Les conseillers municipaux :

Mme AUREL Josie, M. LOQUET Pierre, M. CAUBET Christian, Mme D'ANNUNZIO Monique, M. MONBRUN René, Mme GENDRE Claudie, M. BEN AÏOUN Henri, Mme MERLO SERVENTI Catherine, M. BOURBON Philippe, M. PEEL Laurent, Mme MOREEL Valérie, Mme MANZON Sabine, Mme IBRES Laetitia, Mme VIDAL Aurélie.

Représentés : M. XILLO Michel (par M. BOURBON), M. MARTINET Florent (par M. DELMAS), Mme LOUGE Monique (par Mme MANZON).

Absents ou excusés : Mme BOULAY Dominique, Mme BRIEZ Dominique, Mme GARCIA Hélène, M. MILLO-CHLUSKI Romain, M. POCHON Pascal.

Secrétaire : M. MONBRUN René

Délibération n° 52-2023.

PASS 2023-2024.

Monsieur le Maire rappelle que le PASS est un « passeport » qui peut être délivré, en fonction du Quotient Familial des familles, aux enfants âgés de 4 à 18 ans (au cours de l'année civile de délivrance du passeport), domiciliés à Grenade (ou dont les parents acquittent une taxe locale à Grenade). L'objectif est de faciliter l'accès aux loisirs culturels et aux sports ainsi qu'à la piscine municipale, la Commune prenant en charge une partie des frais d'inscription à l'activité, selon un barème déterminé en fonction du quotient familial établi selon la formule de calcul de la CAF. La participation de la Commune (arrondie à l'entier supérieur) est établie sur le barème suivant :

Catégorie	Quotient Familial	Participation Commune
A	de 0 à 400 €	80%
B	de 400,01 à 680 €	60%
C	de 680,01 à 900 €	40%
D	de 900,01 à 1.000 €	20 %

Le PASS peut être utilisé auprès des associations partenaires du projet, pour les activités mentionnées dans la convention de partenariat signée entre la Commune et l'association. La famille acquitte les frais résiduels auprès de l'association et l'association est subventionnée par versement établi sur la base d'un état nominatif transmis par l'association (le montant de la participation de la commune est voté par le Conseil Municipal).

Le nombre d'activités est limité à une par enfant, avec la possibilité de tarif réduit sur la piscine de Grenade et **l'aide de la commune est plafonnée à 200 € par enfant et par an** (cf délibération du Conseil Municipal du 30.06.2015). La carte PASS est délivré au Guichet Unique, rue de Belfort, sur présentation d'une pièce d'identité (ou livret de famille), d'un justificatif de domicile (ou avis d'imposition pour taxes locales), de la carte CAF ou du numéro d'allocataire. Le PASS est nominatif ; une photo d'identité est apposée. Au moment de l'établissement de la carte PASS, la famille devra préciser l'activité pour laquelle elle souhaite bénéficier du PASS ; le nom de l'association et l'activité seront mentionnés sur la carte de l'enfant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les termes de la convention de partenariat PASS 2023/2024 à passer avec les associations partenaires (cf document joint en annexe),
- approuve les activités et les tarifs 2023/2024 proposées par les associations suivantes : **Foyer Rural de Grenade, Grenade Football Club, Grenade Tennis Club, Gymnastique Volontaire, La Compagnie des Mots à Coulisses, et Multimusique.**
- autorise Mr. le Maire à signer les conventions de partenariat 2023/2024 avec ces associations.

Le Secrétaire,
René MONBRUN

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Paul DELMAS,





Convention de partenariat dans le cadre du PASS - Saison 2023/2024

Association

Entre : La **Commune de Grenade**, représentée par Jean-Paul DELMAS, Maire, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 04.07.2023,

Et : L'**Association**, représentée par son (sa) Président(e), ci-après désignée « l'association »,

Il est convenu :

Art 1 : Dans le cadre des dispositions du PASS mises en œuvre par la Commune de Grenade pour favoriser l'accès aux activités sportives ou culturelles des enfants âgés de 4 à 18 ans domiciliés à Grenade (où dont les parents acquittent une taxe locale à Grenade), l'association est partenaire de la Commune de Grenade durant la saison 2023-2024.

Art 2 : Il est précisé que le PASS est une mesure sociale, engageant des deniers publics, visant à aider financièrement les familles pour permettre aux enfants et jeunes d'accéder aux activités sportives et culturelles organisées par les associations de Grenade. L'association partenaire du dispositif, s'engage sur une évolution raisonnée des tarifs pratiqués. Dans tous les cas, la somme apportée en participation par la commune sera soumise à décision du Conseil Municipal.

Art 3 : Les tarifs proposés par l'association au titre de la saison 2023-2024, et la participation de la Commune de Grenade figurent en annexe. La participation de la commune sera versée après communication d'un état récapitulatif.

Art 4 : L'association s'engage à respecter les dispositions du PASS.

Art 5 : Le PASS 2023-2024 est valable jusqu'au 31 août 2024.

Art 6 : L'association s'engage à faire paraître, sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels, la participation financière de la collectivité.

Art 7 : L'association s'engage à effectuer les déclarations légales auprès de la CNIL au cas d'utilisation de fichiers informatisés.

Art 8 : Pour faciliter l'accès aux activités qu'elle organise, l'association mettra en œuvre les dispositions suivantes :

Art 9 : L'association communiquera un état de présence nominatif des enfants qui bénéficient des dispositions du PASS, afin d'obtenir le versement de la participation communale.

Art 10 : La Commune de Grenade se réserve le droit de vérifier, par tous moyens, la fréquentation effective de l'activité par les enfants dont les noms sont mentionnés dans les états récapitulatifs et qui donnent lieu à versement de la participation communale.

Art 11 : La présente convention est consentie et acceptée **du 01/09/2023 au 31/08/2024**.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

L'Association

Fait à Grenade, le
La Commune,

FOYER RURAL

	Catégorie	Taux de prise en charge	Tarif de l'association par an	Tarif retenu pour calcul participation Commune par an	montant à payer par la famille par an	participation de la Commune par an
Danse classique éveil (4/6 ans)	Cat. A	80%	220 €	199 €	60 €	160 €
GRS (4/6 ans)	Cat. B	60%	220 €	199 €	100 €	120 €
Poterie (6/12 ans)	Cat. C	40%	220 €	199 €	140 €	80 €
	Cat. D	20%	220 €	199 €	180 €	40 €
Danse classique (6/9 ans)	Cat. A	80%	240 €	199 €	80 €	160 €
Hip Hop (5/15 ans)	Cat. B	60%	240 €	199 €	120 €	120 €
Danse All styles (12/18 ans)	Cat. C	40%	240 €	199 €	160 €	80 €
GRS (6/15 ans)	Cat. D	20%	240 €	199 €	200 €	40 €
Eveil Corporel et motricité (3/6 ans)						
Théâtre (6/18 ans)	Cat. A	80%	260 €	216 €	87 €	173 €
Danse classique (9/18 ans)	Cat. B	60%	260 €	216 €	130 €	130 €
GRS compétition (8/18 ans)	Cat. C	40%	260 €	216 €	173 €	87 €
Dessin/peinture (6/12 ans)	Cat. D	20%	260 €	216 €	216 €	44 €
Mangas BD (12/18 ans)	Cat. A	80%	300 €	255 €	96 € 350 €	204 € plafonnée à 200€
	Cat. B	60%	300 €	255 €	147 € 350 €	153 € plafonnée à 200€
	Cat. C	40%	300 €	255 €	198 €	102 €
	Cat. D	20%	300 €	255 €	249 €	51 €

GRENADE FOOTBALL CLUB

	Catégorie	Taux de prise en charge	Tarif de l'association par an	Tarif retenu pour calcul participation Commune par an	montant à payer par la famille par an	participation de la Commune par an
• si inscription avant le 14/07/2023						
catégorie de U6 à U13	Cat. A	80%	135 €	100 €	55 €	80 €
	Cat. B	60%	135 €	100 €	75 €	60 €
	Cat. C	40%	135 €	100 €	95 €	40 €
	Cat. D	20%	135 €	100 €	115 €	20 €
catégorie de U14 à U18	Cat. A	80%	165 €	110 €	77 €	88 €
	Cat. B	60%	165 €	110 €	99 €	66 €
	Cat. C	40%	165 €	110 €	121 €	44 €
	Cat. D	20%	165 €	110 €	143 €	22 €
• si inscription après le 14/07/2023						
catégorie de U6 à U13	Cat. A	80%	160 €	100 €	80 €	80 €
	Cat. B	60%	160 €	100 €	100 €	60 €
	Cat. C	40%	160 €	100 €	120 €	40 €
	Cat. D	20%	160 €	100 €	140 €	20 €
catégorie de U14 à U18	Cat. A	80%	190 €	110 €	102 €	88 €
	Cat. B	60%	190 €	110 €	124 €	66 €
	Cat. C	40%	190 €	110 €	146 €	44 €
	Cat. D	20%	190 €	110 €	168 €	22 €

GRENADE TENNIS CLUB

(ECOLE DE TENNIS)

	Catégorie	Taux de prise en charge	Tarif de l'association par an	Tarif retenu pour calcul participation Commune par an	montant à payer par la famille par an	participation de la Commune par an	
Baby	Cat. A	80%	170 €	102 €	88 €	82 €	1 enfant
		80%	150 €	87 €	80 €	70 €	pour le 2ème enfant
		80%	140 €	81 €	75 €	65 €	à partir du 3 ^e enfant
	Cat. B	60%	170 €	102 €	108 €	62 €	1 enfant
		60%	150 €	87 €	97 €	53 €	pour le 2ème enfant
		60%	140 €	81 €	91 €	49 €	à partir du 3 ^e enfant
	Cat. C	40%	170 €	102 €	129 €	41 €	1 enfant
		40%	150 €	87 €	115 €	35 €	pour le 2ème enfant
		40%	140 €	81 €	107 €	33 €	à partir du 3 ^e enfant
	Cat. D	20%	170 €	102 €	149 €	21 €	1 enfant
		20%	150 €	87 €	132 €	18 €	pour le 2ème enfant
		20%	140 €	81 €	123 €	17 €	à partir du 3 ^e enfant

Compétition	Cat. A	80%	250 €	189 €	98 €	152 €	1 enfant
		80%	230 €	174 €	90 €	140 €	pour le 2ème enfant
		80%	220 €	166 €	87 €	133 €	à partir du 3 ^e enfant
	Cat. B	60%	250 €	189 €	136 €	114 €	1 enfant
		60%	230 €	174 €	125 €	105 €	pour le 2ème enfant
		60%	220 €	166 €	120 €	100 €	à partir du 3 ^e enfant
	Cat. C	40%	250 €	189 €	174 €	76 €	1 enfant
		40%	230 €	174 €	160 €	70 €	pour le 2ème enfant
		40%	220 €	166 €	153 €	67 €	à partir du 3 ^e enfant
	Cat. D	20%	250 €	189 €	212 €	38 €	1 enfant
		20%	230 €	174 €	195 €	35 €	pour le 2ème enfant
		20%	220 €	166 €	186 €	34 €	à partir du 3 ^e enfant

Groupe Avenir	Cat. A	80%	310 €	260 €	102 € 110 €	208 € plafonnée à 200€	1 enfant
		80%	290 €	174 €	150 €	140 €	pour le 2ème enfant
		80%	280 €	168 €	145 €	135 €	à partir du 3 ^e enfant
	Cat. B	60%	310 €	260 €	154 €	156 €	1 enfant
		60%	290 €	174 €	185 €	105 €	pour le 2ème enfant
		60%	280 €	168 €	179 €	101 €	à partir du 3 ^e enfant
	Cat. C	40%	310 €	260 €	206 €	104 €	1 enfant
		40%	290 €	174 €	220 €	70 €	pour le 2ème enfant
		40%	280 €	168 €	212 €	68 €	à partir du 3 ^e enfant
	Cat. D	20%	310 €	260 €	258 €	52 €	1 enfant
		20%	290 €	174 €	255 €	35 €	pour le 2ème enfant
		20%	280 €	168 €	246 €	34 €	à partir du 3 ^e enfant

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Catégorie	Taux de prise en charge	Tarif de l'association par an	Tarif retenu pour calcul participation Commune par an	montant à payer par la famille par an	participation de la Commune par an
-----------	-------------------------	-------------------------------	---	---------------------------------------	------------------------------------

Enfants à partir de 5 ans	Cat. A	80%	117 €	106 €	32 €	85 €	année entière
		80%	78 €	77 €	16 €	62 €	2 trimestres
	Cat. B	80%	39 €	39 €	7 €	32 €	1 trimestre
		60%	117 €	106 €	53 €	64 €	année entière
		60%	78 €	77 €	31 €	47 €	2 trimestres
	Cat. C	60%	39 €	39 €	15 €	24 €	1 trimestre
		40%	117 €	106 €	74 €	43 €	année entière
		40%	78 €	77 €	47 €	31 €	2 trimestres
	Cat. D	40%	39 €	39 €	23 €	16 €	1 trimestre
		20%	117 €	106 €	95 €	22 €	année entière
		20%	78 €	77 €	62 €	16 €	2 trimestres
		20%	39 €	39 €	31 €	8 €	1 trimestre

16/18 ans fréquentant les cours adultes	Cat. A	80%	167 €	147 €	49 €	118 €	année entière
		80%	112 €	111 €	23 €	89 €	2 trimestres
		80%	56 €	56 €	11 €	45 €	1 trimestre
	Cat. B	60%	167 €	147 €	78 €	89 €	année entière
		60%	112 €	111 €	45 €	67 €	2 trimestres
		60%	56 €	56 €	22 €	34 €	1 trimestre
	Cat. C	40%	167 €	147 €	108 €	59 €	année entière
		40%	112 €	111 €	67 €	45 €	2 trimestres
		40%	56 €	56 €	33 €	23 €	1 trimestre
	Cat. D	20%	167 €	147 €	137 €	30 €	année entière
		20%	112 €	111 €	89 €	23 €	2 trimestres
		20%	56 €	56 €	44 €	12 €	1 trimestre

LA COMPAGNIE DES MOTS A COULISSES

Catégorie	Taux de prise en charge	Tarif de l'association par an	Tarif retenu pour calcul participation Commune par an	montant à payer par la famille par an	participation de la Commune par an
-----------	-------------------------	-------------------------------	---	---------------------------------------	------------------------------------

Ateliers théâtre	Cat. A	80%	240 €	184 €	92 €	148 €
	Cat. B	60%	240 €	184 €	129 €	111 €
	Cat. C	40%	240 €	184 €	166 €	74 €
	Cat. D	20%	240 €	184 €	203 €	37 €

MULTIMUSIQUE

	<i>Catégorie</i>	<i>Taux de prise en charge</i>	<i>Tarif de l'association par an</i>	<i>Tarif retenu pour calcul participation Commune par an</i>	<i>montant à payer par la famille par an</i>	<i>participation de la Commune par an</i>	<i>participation de la Commune par trimestre</i>
Basse, batterie, chant & instru-chant, guitare, MAO, piano-clavier, saxophone, flute traversière, trompette-trombone, violon (-18 ans)	Cat. A	80%	600 €	531 €	175 € 400 €	425 € 200 €	66,67
	Cat. B	60%	600 €	531 €	281 € 400 €	319 € 200 €	66,67
	Cat. C	40%	600 €	531 €	387 € 400 €	213 € 200 €	66,67
	Cat. D	20%	600 €	531 €	493 €	107 €	35,67
Eveil musical (4-6 ans),	Cat. A	80%	300 €	248 €	101 €	199 €	66,33
	Cat. B	60%	300 €	248 €	151 €	149 €	49,67
	Cat. C	40%	300 €	248 €	200 €	100 €	33,33
	Cat. D	20%	300 €	248 €	250 €	50 €	16,67
Brass Band (-18 ans)	Cat. A	80%	100 €	100 €	20 €	80 €	26,67
	Cat. B	60%	100 €	100 €	40 €	60 €	20,00
	Cat. C	40%	100 €	100 €	60 €	40 €	13,33
	Cat. D	20%	100 €	100 €	80 €	20 €	6,67